

## J'ai été absent(e), puis-je rattraper mon cours ?

De manière générale une absence ne peut pas donner lieu à un "rattrapage" de cours.

Toutefois, si ce n'est pas déjà le cas, vous pouvez réaliser le e-learning qui était prévu en préparation de la réunion que vous avez manquée.

En cas d'indisponibilité, pour éviter de "perdre" des cours, nous vous encourageons à [prévenir le service client](#).



From:

<https://faq.e-exercises.com/> - **FAQ - Accueil**

Permanent link:

<https://faq.e-exercises.com/doku.php?id=fr:planning:rattrapage>

Last update: **2025/01/18 11:54**

